

Infos mairie / p.1

- Mot du maire
- N° d'urgence

Infos mairie / p.2

- Élections européennes
- Information La Poste
- Nids de frelons asiatiques
- Broyeur mutualisé

Infos mairie / p.3

- Entretien et végétalisation du cimetière
- Procédure reprise concessions
- Entretien des haies

Infos mairie p.4

- Bibliothèque
- Chenilles processionnaires
- Cadeaux de Noël CCAS
- Exonération abonnement eau

Jeunesse / p.5

- Enquête centre de loisirs
- Jobs d'été
- Inscription à l'école maternelle
- Recensement citoyen
- Groupe parents/périscolaire

Enfance / p.6 et 7

- Animation jeunesse
- Centre de loisirs

Associations / p.8 et 9

- ACCA/APAQ/ROC VTT
- ROC/Le Paradoxe des simples/Le Perlet
- Spectacle Hors les Murs

Grésivaudan / p.10

- Atelier Jardiner malin
- Agenda / Memento

L'année 2023 est derrière nous et, en fin d'année, nous avons dû faire face à des conditions climatiques particulières, à savoir des pluies intenses faisant suite à des périodes de sécheresse qui ont fragilisé la végétation et ont généré de nombreux problèmes sur nos routes et nos chemins.

Je tiens tout d'abord à remercier nos services techniques, les services du département, les pompiers et les gendarmes qui interviennent et nous aident dans ces moments compliqués.

Je pense que nous allons être régulièrement confrontés à ce genre de problèmes en raison du dérèglement climatique. Il va nous falloir y faire face tous ensemble afin d'en limiter l'impact au maximum. Cela passe par un entretien des routes, des chemins, des réseaux d'eaux pluviales que la commune assure mais également par l'entretien des parcelles privées en élaguant les haies ou en coupant les arbres qui menacent de tomber sur les voiries. Merci aux nombreux Revelois qui ont envoyé des messages de soutien à toute l'équipe municipale lors de la gestion de ces épisodes.

L'année 2024 verra la poursuite de nos projets en cours comme le confortement du Pont des eaux, la mise en conformité de notre réseau de défense incendie, la rénovation thermique de la Grange Freydane et du Centre Technique, l'entretien de nos routes et de nos réseaux en partenariat avec Le Grésivaudan, le Département, Enedis... Nous allons réaliser des travaux de végétalisation dans l'ancien cimetière qui permettront de le rendre accessible et faciliteront l'entretien par les services techniques. Ils seront réalisés au printemps et nécessiteront une fermeture temporaire (sauf en cas d'obsèques). Les aménagements à Freydières se poursuivent avec l'aide du Grésivaudan et du Conservatoire des Espaces Naturels.

Nous travaillons, en collaboration avec l'Agence d'urbanisme, à une modification du PLU. Cela fait 3 ans qu'il a été voté et nous devons modifier certains points tout en restant dans le cadre de notre Projet d'aménagement et de Développement Durable.

En ce qui concerne le projet tiers lieu épicerie, après une période de concertation et de définitions de différents scénarios, nous avons retenu un projet. En raison de l'inflation, de la hausse des taux d'intérêt et de notre capacité d'investissements actuelle, nous devons revoir le projet. Merci aux bénévoles du groupe épicerie qui s'investissent activement dans ce projet.

Par ailleurs, je tiens à remercier tous les bénévoles de nos associations. Je salue leur engagement et je redis combien leur contribution à la vie de notre commune est inestimable. A côté de nos associations, il y a également des bénévoles qui participent, par exemple à la veille des sentiers communaux, à l'organisation du marché des créateurs; d'autres qui gèrent la bibliothèque ou assure le repérage des nids de frelons asiatiques.

Merci à tous pour les services proposés et pour les fêtes organisées et je ne doute pas que l'année 2024 sera animée, festive et joyeuse grâce à eux et grâce à vous tous !

Enfin je remercie tous les agents et les élus de la commune qui à mes côtés assurent un service public de qualité. Nous veillons tous les jours à faire en sorte que le village reste un lieu de vie agréable et convivial.

Je vous souhaite à tous une très bonne année 2024.

Bonne année 2024 !



Coralie Bourdelain, Maire de Revel

Numéro d'urgence mairie :

En cas d'urgence (incendie, alertes météo, accident, événement sur voirie...) vous pouvez appeler le **06.85.91.43.00**.

L' élu d'astreinte se chargera de traiter votre demande.



Élections européennes en 2024

Les élections européennes se dérouleront, en France, le dimanche 9 juin. Un décret paru fin décembre acte un certain nombre de nouveautés.

Depuis une loi de 2018, le mode de scrutin en France est, à nouveau, celui d'une seule circonscription nationale. En effet, depuis qu'existent les élections européennes (1979), les États membres de l'Union sont libres d'organiser le scrutin soit dans le cadre d'une seule circonscription nationale, soit dans celui de circonscriptions régionales, ce qui a été le cas en France entre 2003 et 2018.

Demande de procuration entièrement dématérialisée

Pour ces élections européennes, l'État va pour la première fois tester une procédure de demande de procuration entièrement dématérialisée. Rappelons en effet que depuis 2021, il existe une téléprocédure de demande de procuration, mais que celle-ci n'est que partielle : un électeur qui veut établir une procuration peut se rendre sur le site <https://www.maprocuration.gouv.fr/> et y faire sa demande, à l'issue de laquelle un numéro de dossier lui est fourni. C'est là que s'arrête la dématérialisation : l'électeur doit ensuite se rendre physiquement dans un commissariat ou une gendarmerie, muni de son numéro de dossier, pour y prouver son identité. Ce n'est qu'après cette procédure de vérification que la demande de procuration est automatiquement transmise à la commune d'inscription de l'électeur.

Pour les seules élections européennes de juin prochain, une nouvelle étape va être franchie, puisque l'étape de vérification au commissariat ou en gendarmerie n'est plus impérative : si l'électeur peut justifier de son identité en ligne, il est alors dispensé de se rendre au commissariat ou en gendarmerie. La procuration sera directement établie par le ministère de l'Intérieur et transmise à la commune.

Inscription sur la liste complémentaire pour les Européennes

De façon plus générale, rappelons que la particularité essentielle des élections européennes est qu'elles sont – comme les municipales – ouvertes aux ressortissants européens. Ces ressortissants sont inscrits sur une liste électorale dite complémentaire. Attention, la liste complémentaire pour les européennes n'est pas la même que celle des municipales : un ressortissant européen résidant dans une commune française peut tout à fait faire le choix de s'inscrire pour voter aux européennes mais pas aux municipales, ou l'inverse. Il est également possible pour un ressortissant européen de demander à

être radié de la liste électorale – ce qui n'est pas le cas pour un citoyen français. Une telle radiation est nécessaire si un ressortissant souhaite à nouveau voter dans son pays d'origine, puisque le fait d'être inscrit sur une liste électorale en France lui fait perdre automatiquement son droit de vote dans son pays.

Depuis le Brexit, les ressortissants britanniques n'ont plus le droit de participer à ce scrutin.

Contrairement aux citoyens français, les ressortissants européens ne sont pas inscrits d'office, puisque l'inscription est facultative.

Cette demande d'inscription peut se faire soit en ligne sur le site service-public.fr, soit à la mairie concernée, soit par voie postale, avec un formulaire Cerfa spécifique (n° 12671*02).

Les ressortissants européens peuvent s'inscrire sur les listes électorales complémentaires toute l'année. **La date limite pour s'inscrire sur les listes électorales pour voter aux prochaines élections européennes est le vendredi 3 mai 2024 en mairie (ou mercredi 1er mai en cas d'inscription en ligne).**

Distribution du courrier en période hivernale

Information relayée pour le service de la Poste :



Les clients qui ne déneigeraient pas l'accès à leur boîte aux lettres seront destinataires d'une communication individuelle les invitant à le faire. En cas d'accès non sécurisé pour le facteur, nous nous réservons le droit de mettre le courrier en instance au bureau de poste le plus proche.

Nids de frelons asiatiques

Le Grésivaudan finance avec le Département (50% chacun) la destruction des nids de frelons asiatiques.

L'info sur le nid à détruire doit être déposée sur la plateforme du GDS : <https://www.frelonsasiatiques.fr/>.

Le GDS mandate un désinsectiseur. Son intervention est ensuite facturée à la Communauté de Communes.

Prêt du broyeur mutualisé

Le broyeur intercommunal sera disponible à Revel aux dates suivantes :

- du 20 mars au 01 avril
- du 21 août au 02 septembre
- du 16 octobre au 28 octobre

Prendre contact avec la mairie pour le réserver : mairie@revel-belledonne.com



Travaux de végétalisation du cimetière

Des travaux de végétalisation des allées du cimetière sont prévus dans l'ancien cimetière au mois d'avril et mai. L'entreprise Belledonne Aménagement a été retenue pour cette prestation. Lors de son intervention, l'accès au cimetière sera fermé pendant 1 mois et demi : 15 jours pour les travaux, puis 1 mois pour permettre la repousse de la végétation dans les meilleures conditions. En cas d'inhumation, des aménagements de l'accès seront évidemment prévus. Nous vous remercions de votre compréhension.

Une démarche économique et écologique

Depuis 2015, la commune n'utilise plus de produits phytosanitaires pour le désherbage du cimetière. Il s'ensuit que le nombre d'heures dédiées à l'entretien du cimetière a fortement augmenté. Réduire le temps consacré au désherbage et optimiser la gestion du cimetière en mobilisant les ressources humaines sur d'autres pratiques est un enjeu majeur. L'aménagement paysager avec la plantation de différents végétaux offre une solution efficace pour limiter les effets visuels et la prolifération d'un enherbement indésirable.

L'enherbement des allées apparaît également comme une alternative écologiquement intéressante. La mise en place de gazon dit "renforcé" sur un sol composé d'un mélange terre-pierre permet de conserver la praticabilité des allées avec un enherbement résistant au piétinement. L'installation de gazon peut également réduire les dégâts liés à l'érosion lors de fortes pluies : l'herbe fixe le sol, ralentit l'eau et permet son infiltration. Elle peut même améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite par rapport à un sol engravillonné.

Procédure de reprise des concessions funéraires en état d'abandon

Nous vous informons que la commune engage en 2024 une procédure de reprise des concessions funéraires en état d'abandon. Il s'agit de concessions ayant cessé d'être entretenues, dont l'état d'abandon doit avoir été constaté dans les conditions fixées à l'article R 2223-13 du code général des collectivités territoriales.

Cette procédure très encadrée concerne uniquement les concessions non entretenues datant de plus de trente ans et dans lesquelles aucune inhumation n'a été effectuée depuis plus de 10 ans. Des plaques signalant les concessions visées par cette procédure seront fixées à compter du 1er février 2024. **Les descendants ou ayants-droits auront jusqu'au 31 décembre 2025 pour manifester leur opposition auprès de la mairie.**

Nous rappelons que les concessions font l'objet d'une redevance établie en fonction de leur durée : 15, 30 ou 50 ans. Si vous êtes propriétaire d'une concession dans le cimetière communal, nous vous invitons à vérifier que vous êtes à jour de votre redevance.



Entretien haies et arbres: RAPPEL

Nous avons connu en cette fin d'année un épisode pluvieux majeur, consécutif à une longue période de sécheresse. La végétation a énormément souffert, notamment les arbres.

Nombre d'entre eux sont tombés, dont plusieurs sur les routes ou chemins provoquant des dégâts sur les voiries (fermeture de routes, glissements de terrain, coupures de réseaux).

Il est bon de rappeler que chaque riverain a l'obligation d'élaguer ses arbres et de tailler ses haies et arbustes dès lors qu'ils se situent en bordure des voies publiques et privées.

Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens (fils électriques, téléphoniques, éclairage public).

La responsabilité du propriétaire peut être engagée en cas d'accident et le maire peut contraindre un propriétaire à élaguer ses arbres et plantations en lui adressant une injonction de faire.

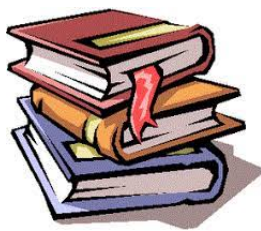
Ceci est régulièrement fait et va se développer rapidement après l'inventaire en cours d'élaboration.

En cas de mise en demeure sans résultat, le maire peut ordonner les travaux et les frais afférents sont alors automatiquement à la charge des propriétaires négligents.

Il faut rappeler ici que les plantations sont interdites à une distance de moins de 2 mètres de la voirie et que l'on s'expose par ailleurs à une lourde amende (article R.116-2 du code de la voirie routière).

En ces périodes d'évolution climatique, nous sommes tous concernés par la vigilance et la résilience citoyenne pour le bien de la collectivité.





BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque de Revel fait partie du réseau des bibliothèques du Grésivaudan. A ce titre, vous pouvez réserver des ouvrages dans l'ensemble des bibliothèques de notre territoire intercommunal, livrés régulièrement sur place à Revel grâce à un système de navette. Nous vous rappelons que les documents suivants sont disponibles dans l'ensemble du réseau : imprimés (livres, revues, ...), CD, DVD.

En vous rendant directement dans la bibliothèque de prêt, vous pouvez également grâce à votre abonnement revélois accéder au prêt de jeux de société, vinyles, jeux vidéo, liseuse, kamishibai, avec un délai de prêt de 15 jours.

Nous rappelons que la bibliothèque de Revel fonctionne grâce à l'énergie et au temps donnés par une équipe d'habitants bénévoles, que nous remercions chaleureusement.

Chenilles processionnaires

Tous les ans, les chenilles processionnaires refont l'actualité – et ce de plus en plus tôt, et désormais dans toute la France. Classées nuisibles depuis avril 2022, ces larves de papillons de nuit prolifèrent au point de menacer la santé humaine voire la flore, en provoquant notamment la défoliation des arbres qu'elles colonisent.

Depuis décembre, des nids commencent à se voir en haut des pins : les chenilles se regroupent et se développent en taille.

Il n'existe aucune solution unique ni définitive pour éradiquer le problème, il convient de le gérer au mieux. L'installation de pièges en gouttière autour des troncs des arbres colonisés permet d'intercepter les chenilles lors de leur descente. Les nids peuvent également être détruits par des professionnels équipés. La branche de l'arbre est coupée et l'ensemble est brûlé.

Nous vous invitons à être vigilants en surveillant particulièrement vos arbres à cette période de l'année et en prenant les mesures nécessaires. La gestion de cette question de santé publique relève de la responsabilité de chacun.



Infos CCAS

Exonération abonnement eau

Le CCAS rembourse l'abonnement **pour les personnes de plus de 65 ans non imposables.**

Afin de bénéficier de ce remboursement, les personnes concernées doivent fournir à la mairie, les documents suivants :

- Avis de non-imposition 2023 pour les revenus 2022
- Copie recto/verso de la ou des facture(s) d'eau 2023
- Relevé d'identité bancaire pour les personnes n'ayant pas bénéficié de l'aide en 2023 ou dont les coordonnées bancaires ont changé



LES COLIS DE NOEL DU CCAS

Toute l'équipe du CCAS vous souhaite une très belle année 2024

Ce sont cette année 115 personnes âgées de plus de 75 ans qui ont pu faire un choix parmi :

- Des paniers garnis ont été distribués pour 21 personnes
- 26 personnes ont choisi un abonnement à un magazine de leur choix
- Une nouveauté cette année : 5 personnes vont profiter d'un repas dans un restaurant
- Un don à une association : l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Belledonne, dont de jeunes Revelois font partie, a été choisie afin de les soutenir dans leurs diverses démarches : venir en aide aux sapeurs-pompiers en difficulté, investir dans du matériel, soutenir la montée en compétences des sapeurs-pompiers, réaliser des œuvres sociales au sein de leurs casernes...

Et n'oubliez pas que le CCAS est à votre disposition pour toute aide et accompagnement, contactez la Mairie en cas de besoin.





Enquête de besoins sur l'ouverture d'un centre de loisirs pour les 3-13 ans le mercredi

Certains parents nous sollicitent sur l'ouverture du centre de loisirs le mercredi pour les enfants de 3 à 13 ans. Nous travaillons avec la Communauté de Communes le Grésivaudan, compétente en matière d'organisation de l'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires, à un recensement des besoins effectifs des familles du territoire des Balcons de Belledonne. L'objectif est d'évaluer la pertinence de l'ouverture de ce service, sous réserve de trouver des salles et des animateurs disponibles.

Nous vous remercions par avance de bien vouloir prendre quelques minutes pour répondre au questionnaire en ligne via le lien ou le QR Code ci-dessous si vous êtes concernés par ce sujet.

<https://bit.ly/questionnaire-balcon-belledonne>



Jobs d'été 2024

Chaque été, la commune de Revel permet à une dizaine de jeunes de vivre une expérience professionnelle d'une semaine au sein de l'équipe des services techniques et/ou périscolaire. Ceux-ci se verront confier des missions d'entretien et de travaux sur les espaces publics et les bâtiments communaux.

Le dossier de candidature est disponible sur le site internet de la mairie : <https://www.revel-belledonne.com/espace-ados>. Il doit être déposé en mairie avant le 3 mai 2024.

Les dossiers seront étudiés par ordre d'âge (priorité donnée aux plus âgés), puis en fonction de la disponibilité des jeunes et des besoins de la commune.



Ecole

Rentrée scolaire 2024 : **inscription des élèves de petite section** à l'école maternelle

Pour les enfants nés en 2021, l'inscription doit être effectuée en mairie, au plus vite, sur présentation du livret de famille et d'un justificatif de domicile. Elle ne pourra se faire que par une personne exerçant l'autorité parentale (parents ou responsable légal).

Le directeur de l'école, M Mazet prendra contact avec vous pour convenir d'un rendez-vous et effectuer l'inscription administrative. Vous devrez alors vous munir de votre livret de famille, du carnet de santé de l'enfant et du certificat d'affectation délivré par la mairie.



Le recensement dès 16 ans

A partir de 16 ans (et dans les 3 mois qui suivent votre anniversaire), filles et garçons, vous **devez effectuer votre recensement citoyen** (ou militaire) : il vous permettra en particulier d'être convoqué(e) à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et d'être inscrit(e) automatiquement sur les listes électorales à vos 18 ans !

Dans la pratique, vous avez jusqu'à 25 ans pour vous faire recenser, mais attention, cela peut retarder d'autant vos démarches, par exemple pour passer un examen national ou d'Etat (bac, CAP, permis de conduire...) pour lesquels le certificat de participation à la JDC reste nécessaire.

Vous devez faire la démarche de recensement vous-même. Si vous êtes mineur, l'un de vos parents peut faire cette démarche à votre place.

Pour effectuer votre recensement, vous devez fournir les documents suivants :

- justificatif de domicile
- carte nationale d'identité ou passeport valide
- livret de famille à jour

La démarche est possible en mairie ou directement sur le site du service public : <https://www.service-public.fr/>

Une fois le recensement effectué, une attestation de recensement vous sera délivrée.



Groupe parents/périscolaire

Ce groupe a vocation à être un espace d'échange et de travail entre les élus en charge du secteur périscolaire et les familles utilisatrices de ce service. Il est ouvert à tous les parents souhaitant y participer.

La prochaine réunion se tiendra le 12 février à 20h00.



Actions jeunesse du Balcon de Belledonne 11-17 ans

Synthèse Ouvertures sur l'année 2023

- Vacances d'hiver : 10 jours d'ACM
- Vacances de printemps : 6 jours d'ACM et deux jours de séjour court. Un séjour de vacances de 8 jours
- Vacances d'été : 14 jours d'ACM. 2 séjours de vacances de 8 jours chacun en Juillet. 1 séjour de vacances de 8 jours et 1 séjour de vacances de 5 jours en Août.

Vacances de la Toussaint : annulation de notre activité : 5 jours d'ACM et un séjour de vacances de 6 jours.

Modalités d'inscription et fonctionnement

Lien pour accéder à notre espace internet : <https://www.le-gresivaudan.fr/58-jeunesse.htm>

Pour valider son inscription auprès de nos services, il faut avoir rendu un dossier complet qui comprend : fiche sanitaire remplie, règlement intérieur signé, attestation CAF de quotient familial et une autorisation parentale remplie et signée. Ces documents sont disponibles sur le site internet de la communauté de communes.

L'envoi de notre programmation se fait par mailing liste des participants de l'année en cours et de l'année précédente. Elle est également disponible sur notre site internet de la communauté de communes.

Les effectifs sur notre structure sont de 15 jeunes pour 3 animateurs sur les soirées du vendredi et l'ACM.

Pour les séjours, nous partons avec 14 jeunes pour 4 animateurs.

ACTIVITES (les programmes sont en ligne sur le site internet 1 mois avant le début des vacances)

- Vendredis soirs : soirées à destination des 11/17 ans. Elles sont destinées principalement à la culture (cela peut se traduire par des spectacles, concerts, films ou autres actions culturelles). Les jeunes, accompagnés des animateurs se déplacent en minibus sur le territoire.
- Un point de rendez-vous est donné via la fiche de réservation pour le ramassage du public et le retour est effectué par l'équipe d'animation directement chez le jeune.
- Vacances scolaires :
- Accueil collectif de mineurs en journée : inscription à la journée, sans obligation d'être présent à la semaine. Les activités proposées sont variées (activités manuelles, arts plastiques, prestations, grand jeux, etc..) pour répondre encore une fois aux besoins des jeunes. Ce sont des temps intéressants, qui permettent de créer de la cohésion, du lien entre animateurs et jeunes.
- Les séjours (longs ou courts) : à destination des 11/17 ans, des 11/14 ans ou des 14/17 ans.

La destination est choisie en amont en prenant en compte les envies du public. De 2 jours à 8 jours, de nombreux objectifs pédagogiques sont mis en places sur ces temps. L'autonomie, la responsabilisation des jeunes, la cohésion au sein du groupe, le respect de chaque acteur, le plaisir de partager des moments inoubliables ont chacun une place importante lors de notre réflexion sur la construction de ces séjours.

2024

Les activités à venir :

- Soirées des vendredis : programmation de janvier en ligne <https://www.le-gresivaudan.fr/58-jeunesse.htm>
- Premier vendredi de l'année : le 12 janvier soirée cabaret et raclette
- Vacances d'hiver : Soit 10 jours d'ACM à la journée => Temps forts : JO d'hiver réinventé, multiples activités de neige et de glisse, ski joering, journée à Lyon et une journée « On fait ce qu'on veut ».
- Vacances de printemps : 5 jours d'ACM et 1 séjour de 6 jours « Sports mécaniques » à destination des 11/14 ans.
- Vacances d'été : 15 jours d'ouvertures d'ACM. 3 séjours longs de 8 jours et 1 séjours court de 5 jours.

Nous recherchons des animateurs BAFA tout au long de l'année, rémunération au SMIC, permis B obligatoire

Clément COTTIN Responsable adjoint - Accueil jeunes 11/17 ans - Balcon de Belledonne

ccottin@le-gresivaudan.fr

Tel 04 76 08 04 57



Centre de loisirs 3-13 ans du Balcon de Belledonne :

L'année est terminée pour le centre de loisirs en 2023. Voici ci-dessous un retour de l'année écoulée.

Le centre de loisirs cette année c'est :

- 223 enfants différents accueillis sur la même année (141 familles)
- Des ouvertures sur chaque période à capacité pleine (50 enfants à St Mury Monteymond et 80 à Revel)
- Un taux de fréquentation moyen de 62 enfants par jour cet été
- Une activité ski avec 62 inscrits et 6 groupes de niveaux (de débutant à flèche)
- 1 sortie par semaine pour chaque tranche d'âge en fonction de la saison
- De nombreux projets menés par chaque groupe (Projet Graff, Olympiades Interco, ...)
- Des goûters locaux et préparés par les enfants

Une année riche en découvertes et souvenirs pour les enfants.

Mais nous revenons dès 2024 pour :

- L'activité ski sur les samedis de Janvier à Mars pour les 6-13 ans
- Les vacances d'hiver 2024 à La Combe de Lancey (voir ci-dessous)
- Et de nombreux autres thèmes et sorties de l'année que vous pouvez déjà pré-découvrir dans notre projet annuel et sur notre site :

www.le-gresivaudan.fr / démarches et services / Accueil de loisirs 3-13 ans / Accueil de loisirs du Balcon de Belledonne, ou via le QR Code ci-joint :

Vacances d'hiver 2024

Le centre de loisirs est ouvert du lundi 19 Février au vendredi 1er Mars sur le site de La Combe de Lancey.

Une navette est mise en place au départ de Revel en passant par St-Jean-le-Vieux et St-Mury-Monteymond.

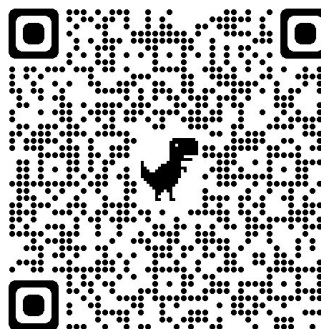
Les inscriptions auront lieu du lundi 15 au dimanche 21 janvier prochain.

Le centre a ouvert son recrutement pour la période d'hiver 2024. Nous sommes à la recherche des profils suivants :

- Diplômé(e)s BAFA ou équivalents,
- Stagiaires BAFA (à partir de 16 ans)
- Non diplômé(e)s majeur(e)s

Salaire : smic horaire

Pour postuler ou pour tout renseignement, merci de contacter
Ianis CAPRON : icapron@le-gresivaudan.fr / 06.87.71.53.04





ACCA

TROISIÈME ÉDITION DE LA FOIRE AUX BOUDINS

Si vous êtes amateur de boudin ne ratez pas la troisième édition de la foire aux boudins organisée par l'ACCA **samedi 17 février 2024** de 8h à 13h place de la mairie.

Le véritable boudin noir traditionnel à la crème et aux oignons, onctueux et doux, cuit à l'ancienne à la chaudière ravira une fois de plus les connaisseurs.

Le succès des précédentes éditions a été tel que malheureusement nous n'avons pas pu satisfaire toute la demande. Pour le déguster n'arrivez pas trop tard et venez profiter du délicieux vin chaud de Gérard, parfumé à souhait il réchauffera les cœurs.

Vous pouvez également réserver en passant votre commande par courriel à l'adresse suivante: accarevel38420@mailo.com. Pour qu'elle soit prise en compte merci de laisser vos coordonnées précises ainsi qu'un n° de téléphone.

La foire aux boudins sera le rendez-vous incontournable du mois de février.



ROC VTT

Toute l'équipe du ROCVTT vous souhaite une très belle année 2024 !

Le ROCVTT 2024, c'est :

- Un nouveau bureau : nous remercions Benjamin pour son parcours sportif et de dirigeant et souhaitons la bienvenue à Arthur comme Président.
- De nouveaux cours : Des cours loisirs jeunes, adolescents et adultes avec nos 2 moniteurs Ulysse et Fred, le mercredi et le samedi ainsi qu'un cours de préparation aux compétitions.

Nous profitons d'une pause hivernale et reprendrons les activités dès le printemps.



Pour toute information : rocvtt@orange.fr

Bien sportivement

APAQ

1/ **Conférence animée par Magali Haguët** Naturopathe à Gières : l'alimentation, les régimes conseillés et déconseillés, les notions à avoir (index glycémique, sources de protéines, carences courantes, assimilations, microbiote de fermentation & putréfaction etc...), **le 14 Mars à 19h30** salle du conseil municipal

2/ Chers Revelois,

Après le succès de l'année dernière, l'Association APAQ, « Pour une Alimentation de Qualité » a le plaisir de vous inviter de nouveau, à venir danser à la salle de l'Oursière le **samedi 09 Mars !**

YAKA TANTS ! est un projet de l'atelier grenoblois de musique klezmer, qui existe depuis 6 ans. Elsa et Thomas, musiciens Revelois évoluant dans cet orchestre ont le plaisir de vous faire partager cette expérience.

La musique klezmer était pour une bonne partie de son répertoire destinée à être dansée lors d'occasions festives dans les villages d'Europe de l'Est. Les musiciens de YAKA TANTS vous proposent de découvrir ces danses traditionnelles conviviales, souvent collectives, aux pas de danse plutôt simples, adaptés à tout public.

Une initiation danse d'une heure sera proposée aux alentours de 18h30. Sinon, ne vous en faites pas ! Les danses les plus simples seront indiquées au cours du bal. Aussi vous pouvez venir simplement pour écouter la musique !

Le bal lui commencera à 20h00, fin prévue vers 22h30.

Gratuit jusqu'à 12 ans. Participation 5 euros. Boissons et petite restauration sur place.

Nous aurons besoin d'aide pour la mise en place, gérer les entrées, tenir la buvette, rangement fin de soirée...

Indiquez-nous vos disponibilités par retour de mail.

Au plaisir de s'y retrouver !

Infos : apaq.revel@yahoo.com

Le Paradoxe des Simples

Nous vous souhaitons une BONNE ANNEE 2024 sous le signe de la Santé et du Partage !

Les activités se poursuivent dans la joie et la simplicité... inscrivez-vous à notre mailing liste pour ne rien louper !
contact@le-paradoxe-des-simples.fr

Passez à l'herboristerie pour découvrir l'univers de l'association, c'est avec plaisir que nous vous accueillerons. En attendant de vous rencontrer ou de vous revoir : portez-vous bien !

Contact, infos, adhésions :

06.78.83.95.39 (Mme Axelle Legrand)

Herboristerie – boutique : 63, montée des Allières – 38420 Revel.

Page Facebook : Le Paradoxe des Simples.

Site : <https://le-paradoxe-des-simples.fr/>



ROC

La 2ème édition du trail de Revel aura lieu le 08 juin 2024 au matin.

Au programme cette année :

- 2 Parcours Trail: 21.2 km (D+1160) et 10.4 Km (D+560)
- 1 Parcours Enfants
- 1 Parcours Marche 8 Km

Départ et arrivée à l'Espace Guimet.

Ravitaillement prévu à Fredyères. Food Trucks et buvette présents à l'Espace Guimet.

Pour l'événement nous aurons besoin de bénévoles (installation, balisage circulation ravitaillement, buvette, rangement.....)

Merci à ceux qui souhaitent nous aider de réserver votre matinée du 08 juin 2024. Nous vous attendons nombreux, traileurs et bénévoles pour cet événement qu'on espère aussi réussi que l'année dernière !

Les inscriptions ne sont pas encore ouvertes. Ces infos vous seront transmises ultérieurement.

Infos Grésivaudan

Infos : <https://roc.assoconnect.com>

<https://www.facebook.com/roc.revel>



La Cie Les gentils - Spectacle

“**Tout doit disparaître**”

Ce spectacle est proposé à Revel dans le cadre du festival "Hors les murs" de l'Espace Aragon. Le spectacle aura lieu **vendredi 22 mars à 20h00, salle de l'Oursière**. Il est gratuit. Néanmoins, dans le cadre du partenariat liant les organisateurs à l'association « 2kg de culture », les spectateurs se verront proposer de financer l'achat en ligne de 2kg de légumes via une plateforme dédiée, en échange d'une contremarque leur permettant d'accéder au spectacle. Les denrées alimentaires financées en ligne seront directement achetées à des producteurs locaux et redistribuées au Secours Populaire - Comité Belledonne Grésivaudan.

Le Perlet

Le Perlet vous présente ses meilleurs voeux pour 2024 !

Voici les activités prévues en ce début d'année :

- Samedi 20 Janvier : Mondaison à Revel à 17h
- Du lundi 5 au vendredi 9 février : Séjour Raquettes à Arêches
- Mardi 13 février : Sortie culturelle à la Cinémathèque de Grenoble
- Mercredi 6 mars : Sortie raquettes nocturne et/ou restaurant à Chamrousse
- Lundi 25 mars : Visite de Superphenix à Creys Malville
- En prévision : Courant avril exposition Tairraz au musée de l'Ancien Evêché, le mercredi 12 juin la fête de l'été et la traditionnelle semaine des randonneurs en Septembre, dans les Pyrénées.

Et toujours :

- Après-midi jeux le mercredi à Revel
- Sortie Raquettes le vendredi
- Petite rando le mercredi matin quand le temps le permet.

Contact : leperlet38@leperlet.fr



Infos Grésivaudan

Le service déchets du Grésivaudan animera un atelier **"Jardiner malin" le samedi 6 avril de 10h à 12h** dans notre commune (lieu à préciser).

Cet atelier s'inscrit dans une démarche de réduction et de gestion vertueuse des tailles de végétaux : comment pailler pour améliorer son sol et lutter contre la sécheresse ; comment broyer ses branches avec une simple tondeuse ; comment préserver la biodiversité... Tonte de pelouse, feuilles mortes, branches et brindilles : tout peut être valoriser en ressources à la maison.

Une présentation de techniques facilement applicables et une formation sur le compostage (principes, bons gestes) complètent ce temps d'échanges.

Les participants repartent avec un sac en toile du jute pour profiter du paillis offert par leur jardin.

Le contenu de l'atelier est le suivant :

- Techniques de jardinage pour réduire l'entretien du jardin en amont (dans l'aménagement, la gestion...)
- Techniques de paillage et de broyage (à la tondeuse, au broyeur, types de paillage...)
- Compostage (principes, règles d'or...).

Les inscriptions sont gratuites et se font en ligne sur le site du Grésivaudan

<https://www.le-gresivaudan.fr/6-dechets.htm>



Les petites annonces sont visibles sur : www.revel-belledonne.com

N'hésitez pas à poster les vôtres : covoiturage, emploi, stages, matériel, équipements, services à la personne, troc, échange de services...

Brèves n°26 / Janvier 2024

Responsable de publication : Patrick HERVE

Comité de rédaction : Coralie Bourdelain, Dominique Capron, Stéphane Mastropietro, Mireille Berthuin

Mise en page : Isabelle Berneron

Date limite dépôt articles pour le Revel Dialogue de mai : lundi 15 avril 2024

Envoyez vos articles à revel-dialogue@revel-belledonne.com

Agenda

Lundi 12 février

- Réunion groupe péri-scolaire

Samedi 17 février

- Foire au boudin - ACCA

Samedi 9 mars

- Bal Klezmer - APAQ

Judi 14 mars

- Conférence sur l'alimentation - APAQ

Vendredi 22 mars

- Spectacle - Tout doit disparaître

Samedi 6 avril

- Atelier Jardiner malin

Vendredi 3 mai

- Date limite dossier job d'été

Samedi 8 juin

- Trail de Revel

Dimanche 9 juin

- Élections européennes

Memento

Secrétariat

Tél. : 04 76 89 82 09

Email : mairie@revel-belledonne.com

N° d'urgence : 06 85 91 43 00

Ouverture au public

Lundi : 13h30 - 17h00

Mardi : 14h00 - 19h00

Vendredi : 14h00 - 18h00

Électricité

Dépannage : 09 726 750 38

Cantine et Garderie

Email : mairie@revel-belledonne.com

Eau potable

Communauté de Communes Le Grésivaudan - Service administratif : 04 76 99 70 00
Urgences VEOLIA : 0 969 323 458

Bibliothèque Municipale

Tél. : 04 76 89 86 45

Lundi : 16h30-18h30 (sauf vacances scolaires)

Mercredi : 17h-19h (sauf vacances scolaires)

Samedi : 10h-12h

Site Web

Retrouvez toutes les informations de contacts sur

<http://revel-belledonne.com/mairie>

